

Déposé le : 2015-04-29

No. : CR-025

Secrétaire : (R)

Take / Prise : 15

Time / Temps : 3:10:27 PM 2015/4/29

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, Ind.) : Monsieur le Président, tout le monde a dénoncé avec raison les abus de banques et de chaînes de restauration rapide dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires. Voilà que le gouvernement pénalise les employeurs qui se conforment aux règles. Déjà aux prises avec les nouvelles règles de l'assurance-emploi, les entreprises saisonnières, comme les restaurateurs, les hôteliers, les transformateurs agroalimentaires et les paysagistes, vont particulièrement y goûter.

Le ministre de l'Emploi et du Développement social va-t-il respecter l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains et surseoir à ces mesures le temps de négocier avec Québec, comme le demandent le gouvernement du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante?

Take / Prise : 15

Time / Temps : 3:11:03 PM 2015/4/29

L'hon. Pierre Poilievre (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre de la Réforme démocratique, PCC) : Monsieur le Président, nous croyons que les Canadiens devraient avoir la priorité quant aux emplois canadiens. Cela comprend les Québécois. Les Québécois devraient avoir la priorité quant aux emplois québécois. Les données montrent qu'il y a des Québécois qui sont disponibles pour remplir les besoins des employeurs. Les employeurs devraient augmenter les salaires et essayer plus fort de recruter des Québécois.

Nous allons toujours protéger les emplois des Québécois; c'est la raison pour laquelle nous avons mis ces réformes en place.